

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
JEUDI 14 MARS 2019 à 20h30, salle du conseil municipal.**

**ORDRE DU JOUR**

❖ **FINANCES / ECONOMIE / INTERCOMMUNALITÉ**

- Approbation des comptes de gestion 2018 établis par la Direction Générale des Finances Publiques
- Adoption du compte administratif exercice 2018 : budget principal
- Adoption des comptes administratifs exercice 2018 : budget annexes assainissement, location de bâtiments industriels, lotissements bel air 1, bel air 2, bel air 3, le plessis
- Affectation du résultat d'exploitation sur le budget primitif 2019 - budget principal
- Affectation du résultat d'exploitation du budget assainissement
- Affectation du résultat d'exploitation sur le budget primitif 2019 - budget annexe location de bâtiments industriels
- Fiscalité directe locale 2019 (vote des taux)
- Budget Primitif 2019 : budget principal
- Budgets Primitifs 2019 : budgets annexes lotissements bel air 1, bel air 2, bel air 3, le plessis
- Budget Primitif 2019 : budget location de bâtiments industriels
- Bilan de la politique foncière 2018
- Marché des assurances 2020-2024 : constitution d'une convention de groupement de commandes entre le CCAS et la Commune et lancement de la procédure en appel d'offres ouvert
- Bail emphytéotique avec Vendée Habitat
- Bail à construction au profit de la SCI AGRIBOCAGE
- Modifications du tableau des effectifs
- Convention avec la préfecture pour la dématérialisation : modification de la délibération du 7 février 2019

❖ **CADRE DE VIE / DEVELOPPEMENT URBAIN**

- Marché de travaux d'aménagement urbain : attribution et autorisation de signature du marché

❖ **CULTURE / TOURISME**

- Subventions 2019 – Associations culturelles
- Subventions 2019 – Ecole de musique
- Subvention Concert « Atelier 13 »
- Ludothèque « La Boîte à Jeux » - participation au financement des salariés

❖ **VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE**

- Subventions 2019 – Associations sportives
- Subventions 2019 – Autres associations

❖ **VIE SCOLAIRE**

- Avis sur le gel d'un poste d'enseignant
- Subvention 2019 contrat d'association écoles privées

❖ **QUESTIONS DIVERSES**

- Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations accordées à Monsieur le Maire en vertu de l'article L2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Information sur les marchés à procédure adaptée
- Information sur le droit de préemption

Le Maire,

Alain BROCHOIRE